

2017_CT2_165

OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, affectations et modifications d'AP/CP - Budget Principal Métropolitain Fractionné - Territoire du Pays d'Aix

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Finances

■ Séance du 11 mai 2017

02_1_14

■ **Ouvertures, affectations et modifications d'AP/CP - Budget Principal
Métropolitain Fractionné - Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 18 Mai 2017

3379

■ Ouvertures, affectations et modifications d'AP/CP - Budget Principal Métropolitain Fractionné - Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisation déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui :

- de réviser et d'affecter les autorisations de programme existantes compte tenu des modifications de programme.

2 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Compte tenu de l'attribution de marchés de travaux à des prix différents des estimations, des modifications de programme ou d'aléas de chantier, les montants des autorisations de programme doivent être révisés.

Suite à l'intégration dans le territoire du Pays d'Aix du Technopole de l'Arbois il convient de procéder aux modifications d'autorisations de programme ci-dessous

Technopole de l'Arbois :

Plan de développement ESR Arbois (Beltram/Cirene) CPER 2015-2020 (opération 905 – DI9051AP)

La réorganisation de l'opération avec la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que des besoins supplémentaires conduisent à augmenter cette autorisation de programme de 900 000 €.

Total AP au 01/01/2017 : 1 300 000 €

Modification : 900 000 €

Total AP au 18/05/2017 : 2 200 000 €

La ventilation de cette autorisation de programme est la suivante :

CP 2017 : 175 000 € CP 2018 : 1 020 000 € Reste à financer : 1 005 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_165-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche

CPER 2015-2020 (opération 799 – DI7992AP)

En parallèle avec l'opération ci-dessus sur le technopole de l'Arbois il convient de diminuer cette autorisation de programme, comme proposé ci-dessous :

Total AP au 01/01/2017 : 15 250 000 €

Déjà financé au 01/01/2017 : 200 000 €

Modification : - 750 000 €

Total AP au 18/05/2017 : 14 500 000 €

La ventilation de cette autorisation de programme est la suivante :

CP 2017 : 1 096 000 € CP 2018 : 7 520 000 € Reste à financer : 5 684 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° FAG032-1312/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant le Budget primitif 2017 du budget principal ;
- La délibération N° HN 040-173/16/CM du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole portant intégration de la situation des Autorisations de Programme et d'Engagement au 31/12/2015 dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FAG057-1337/16/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016 portant ouverture, modification et clôture d'autorisation de programme au Budget Primitif Métropolitain Fractionné, territoire du Pays d'Aix ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est approuvée la modification des autorisations de programme du Conseil de Territoire du Pays d'Aix et de leurs affectations suivant les éléments ci-dessous :

Plan de développement ESR Arbois (Beltram/Cirene) CPER 2015-2020 (opération 905 – DI9051AP)

Total AP au 01/01/2017 : 1 300 000 €

Modification : 900 000 €

Total AP au 18/05/2017 : 2 200 000 €

La ventilation de cette autorisation de programme est la suivante :

CP 2017 : 175 000 € CP 2018 : 1 020 000 € Reste à financer : 1 005 000 €

CPER 2015-2020 (opération 799 – DI7992AP)

Total AP au 01/01/2017 : 15 250 000 €

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170511-2017_CT2_165- DE Date de télétransmission : 29/05/2017 Date de réception préfecture : 29/05/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

Déjà financé au 01/01/2017 : 200 000 €

Modification : - 750 000 €

Total AP au 18/05/2017 : 14 500 000 €

La ventilation de cette autorisation de programme est la suivante :

CP 2017 : 1 096 000 € CP 2018 : 7 520 000 € Reste à financer : 5 684 000 €

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_165-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, affectations et modifications d'AP/CP - Budget Principal Métropolitain Fractionné - Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	68
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35
Pour	68
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_165-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017